DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

Délibération
n° 2015.02.050

Salle de spectacles "La Nef" : délégation d'attribution au président pour l'approbation et la conclusion des contrats de cession de droit du festival "Spiderland"

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

DELIBERATION N° 2015.02.050

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	Rapporteur : **Madame FOSTAN**

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT POUR L'APPROBATION ET LA CONCLUSION DES CONTRATS DE CESSION DE DROIT DU FESTIVAL "SPIDERLAND"

Par délibération n°128 du 15 mai 2014, le Conseil communautaire a délégué au Président l'attribution suivante :

« *approuver les contrats de cession de droits quelles que soient leur nature et leur durée, conclus à titre gratuit ou à titre onéreux jusqu'à 5 000 € (contrat d'exploitation, de représentation ou de réalisation de spectacles, d'œuvres photographiques, audiovisuelles, numériques, graphiques, …)* »

Par délibération n°129 du 15 mai 2014, le Conseil communautaire a délégué au bureau communautaire l'attribution suivante :

« *approuver les contrats de cession de droits, quelles que soient leur nature et leur durée, conclus à titre onéreux entre 5 000 € et 10 000 € (contrat d'exposition, de représentation ou de réalisation de spectacles, d'œuvres photographiques, audiovisuelles, numériques, graphiques,…)* ».

Or dans le cadre de l'organisation du festival « Spiderland », la salle de spectacles La Nef a besoin d'une forte réactivité pour la conclusion des contrats avec les artistes qui se produiront lors de cette manifestation.

C'est pourquoi, en dérogation à la délibération n°129 du 15 mai 2014,

Je vous propose :

DE DELEGUER à Monsieur le Président l'approbation et la conclusion de l'ensemble des contrats de cession de droits établis dans le cadre du festival « Spiderland », quels qu'en soient le montant en recettes comme en dépenses et la durée.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (24 ABSTENTIONS),
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **10 février 2015**	**Affiché le :** **10 février 2015**